



Contrat star web multimédia

Par **colibri**, le **01/12/2010 à 15:43**

Bonjour, nous avons signé un contrat avec starweb le 22 juin 2010 pour un site qui devait soit disant nous apportés le meilleur des référencements pour notre développement de notre entreprise (commerce restaurant-hôtel), hors depuis ce jour aucunes retombées et ça ne marche pas et nous apprenons également que starweb est un site bidon donc une arnaque et que le contrat est irrévocable. voulant arreter ce contrat car nous ne voulons plus payé 400€/mois pour un site qui nous apporte rien de plus notre commerce est maintenant à la vente, que devons nous faire pour cassé le contrat? faut-il faire aussi opposition aux prélèvements?

Par **Sam**, le **24/03/2011 à 08:49**

Bonjour, J'ai actuellement le même problème avec cette société du Web Star Web Multimédia. Il y a un an, j'ai souscrit un contrat pour 4 ans pour la création et le référencement de mon site internet. Depuis 1 ans, aucun contacts et je paye 165€/mois pour cela, ça fait cher pour une entreprise qui démarre. Avez vous trouvez une solution au problème de désengagement du contrat ? Cordialement Sam

Par **colibri**, le **26/03/2011 à 13:44**

bonjour, pour le moment je n'ai aucunes nouvelles d'eux depuis que je leur ai dit que je ne voulais plus entendre parler d'eux au tél et que de toute façon je transmettrai le dossier à mon avocat et j'ai également fais opposition de leur prélèvements à ma banque. depuis, plus de

nouvelles !

Par **sam**, le **26/03/2011** à **18:39**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse, je vais faire vérifier le contrat que j'ai malheureusement signé pour 4 ans par un expert juridique pour vérifier si ce contrat n'est pas dénonçable avant de faire opposition sur les prélèvements.rnrnCordialementrnrnSam